

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 010-614/14/CC

■ Programme Opérationnel FSE 2007-2013 - Enveloppe FSE PLIE Axe 3 Mesure 3.12 - Reprogrammations d'aide FSE DES 14/12454/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Elément clé du maillage territorial des politiques de l'inclusion, les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail.

Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, *via* la mise en oeuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Le territoire de la Communauté est couvert par trois PLIE associatifs : MPM Est, Centre et Ouest.

Chacun de ces trois PLIE a son propre protocole d'accord, engageant l'Union Européenne (FSE), l'Etat, la Région, le Département et la Communauté Urbaine.

Marseille Provence Métropole, par délibération RNOV 003-1506/09/CC du 2 octobre 2009, s'est porté candidat pour le compte de ses trois PLIE, à la gestion d'une subvention globale FSE au titre du Programme Opérationnel FSE 2007-2013, axe 3, mesure 3.12, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le projet déposé prévoit d'intervenir sur les grands axes stratégiques suivants :

- l'animation des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi,
- les actions d'accompagnement à l'emploi, de construction des parcours et de formations émanant des trois territoires,
- les actions transversales à l'échelle des trois territoires comme l'évaluation chemin faisant, l'analyse des pratiques ou la communication.

Le Préfet de Région a alloué à Marseille Provence Métropole pour la période 2010 – 2014 une enveloppe FSE « PLIE » de 8 747 169 euros euros. A ce jour, 89 aides ont été votées pour un montant total de 6 807 595 euros euros.

C'est à ce titre que sont proposées les reprogrammations suivantes :

- 1) Opération n°38235 – CS Mer et colline : L'annexe financière de la convention est modifiée pour des raisons de traçabilité des subventions de fonctionnement. En effet, les subventions de fonctionnement ne pouvant être identifiées, ces dernières ont été intégrées dans l'autofinancement du bénéficiaire.
- 2) Opération n°47589 – Association PLIE MPM Ouest « Ingénierie de projets » : Le plan de financement est modifié suite au développement du plan égalité femme/homme et de l'intégration de nouvelles dépenses.
Le nouveau coût total de l'opération est de 117 032 euros et le montant de la subvention FSE de 38 632 euros, soit 33%
Le coût total de l'opération initialement programmé était de 113 032 euros et le montant de la subvention FSE était de 34 632 euros
- 3) Opération n°47587 – Association PLIE MPM Ouest « Animation » : Le plan de financement est modifié suite au développement d'une prestation supplémentaire et de la dépense correspondante.
Le nouveau coût total de l'opération est de 116 497.75 euros et le montant de la subvention FSE de 48 497.75 euros, soit 41.62%

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Le coût total de l'opération initialement programmé était de 113 032 euros et le montant de la subvention FSE était de 34 632 euros.

- 4) Opération n°47582 – Association Ciotat Emploi Initiatives « Animation 2014 du PLIE MPM Est » :
Le plan de financement est modifié suite à l'intégration d'une nouvelle sous-action nécessaire au bon déroulement de l'opération globale.
Le nouveau coût total de l'opération est de 163 454.79 euros et le montant de la subvention FSE de 73 930 euros, soit 45.22 %
- 5) Opération n°47585 – Association Ciotat Emploi Initiatives « Ingénierie 2014 du PLIE MPM Est » :
Le plan de financement est modifié suite à l'intégration d'une dépense supplémentaire liée à une action.
Le nouveau coût total de l'opération est de 112 512.54 euros et le montant de la subvention FSE de 45 753.74 euros, soit 40.66 %
- 6) Opération n°47621 – Association Emergence(s) Compétences Projets « Accompagnement à l'emploi 2014 » : un avenant doit être pris à la demande du bénéficiaire pour exclure de l'opération 4 files actives qui sont financées exclusivement par des fonds de l'ACSé.
Le coût total de l'opération est désormais de 1 826 060 euros pour une subvention FSE de 827 166 euros, soit un taux d'intervention de 45.29 %

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 006-2491/10/CC du 10 décembre 2010 ;
- La délibération RNOV 010-095/11/BC du 25 mars 2011 ;
- La Commission Régionale de Programmation du 15 avril 2011;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par Marseille Provence Métropole du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE à ces porteurs de projet leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global de soutien des acteurs de l'insertion par l'emploi sur les trois territoires de Marseille Provence Métropole ;
- Que la gestion des fonds européens dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi est déterminante pour favoriser une cohésion sociale et territoriale homogène sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les modifications demandées par les bénéficiaires donnant lieu à la reprogrammation des dossiers suivants :

- Dossier n°38235 : Centre Social Mer et colline « Accompagnement à l'emploi 2010 » concernant la modification des ressources dans le plan de financement
- Dossier n°47582 : association Ciotat Emploi Initiatives PLIE MPM Est « Animation 2014 du PLIE du PLIE MPM Est » concernant l'adjonction d'une sous-action et des dépenses correspondantes
- Dossier n°47585 : association Ciotat Emploi Initiatives PLIE MPM Est « Ingénierie 2014 du PLIE MPM Est » concernant l'adjonction d'une sous-action et des dépenses correspondantes
- Dossier n°47589 : Association PLIE MPM Ouest « Ingénierie de projet » concernant l'adjonction d'une sous-action et des dépenses correspondantes
- Dossier n°47587 : Association PLIE MPM Ouest « Animation » concernant l'adjonction d'une sous-action supplémentaire et des dépenses correspondantes
- Dossier n°47621 : association Emergence(s) Compétences Projets « Accompagnement à l'emploi 2014 sur le territoire du PLIE MPM Centre » concernant l'exclusion du plan de financement d'une partie des opérations non prise en charge par le FSE

Ces décisions entraîneront l'établissement d'avenants aux conventions FSE passées.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer les notifications, lettre de mission, conventions et avenant qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales Europe

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Jean-Pierre BERTRAND

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER